



HAUTE AUTORITÉ DE SANTÉ

MESURER
& AMÉLIORER LA QUALITÉ

RAPPORT

Cahier technique

Annexe du rapport des évènements indésirables graves associés à des soins (EIGS) 2023

Validé par le Collège le 5 septembre 2024

Descriptif de la publication

Titre	ANNEXE – Cahier technique Les évènements indésirables graves associés à des soins (EIGS) – 2023
Méthode de travail	Le bilan annuel (« abrEIGÉS » et « cahier technique ») des EIGS reçus à la HAS dans le cadre du dispositif de déclaration, accompagné des préconisations pour l'amélioration de la sécurité des patients, est transmis au ministre chargé de la Santé et est rendu public sur le site de la Haute Autorité de santé.
Objectif(s)	Ce cahier technique a pour objectif de fournir les données agrégées de l'ensemble des EIGS reçus à la HAS sur l'année 2023. Quelques tris croisés sont également présentés.
Cibles concernées	Les professionnels de santé, les acteurs de la gestion des risques et les usagers des secteurs sanitaires, médico-sociaux, ville ; le ministère de la Santé.
Demandeur	Règlementation – Code de la santé publique : article R. 1413-73
Promoteur(s)	Haute Autorité de santé (HAS)
Pilotage du projet	Coordination : Mme Zineb Messarat-Haddouche, Mme Laure Misrahi-Guillaume, chefs de projet, service évaluation et outils pour la qualité et la sécurité des soins (chef de service : Dr Laetitia May-Michelangeli ; adjointe au chef de service : Mme Candice Legris) Secrétariat : Mme Anne Grigorian Malgorzata
Auteurs	Mme Zineb Messarat-Haddouche et Mme Laure Misrahi-Guillaume, chefs de projet, service évaluation et outils pour la qualité et la sécurité des soins Mme Alwenna Salaun et Mme Caroline Prunet, chefs de projet data manager et statisticienne, service évaluation et outils pour la qualité et la sécurité des soins
Conflits d'intérêts	Les membres permanents du groupe de travail sur les EIGS (dits « experts EIGS ») ont communiqué leurs déclarations publiques d'intérêts à la HAS. Elles sont consultables sur le site https://dpi.sante.gouv.fr . Elles ont été analysées selon la grille d'analyse du guide des déclarations d'intérêts et de gestion des conflits d'intérêts de la HAS. Les intérêts déclarés par les membres du groupe de travail ont été considérés comme étant compatibles avec leur participation à ce travail.
Validation	Version du 4 juillet 2024

Ce document ainsi que sa référence bibliographique sont téléchargeables sur www.has-sante.fr 

Haute Autorité de santé – Service communication et information
5, avenue du Stade de France – 93218 SAINT-DENIS LA PLAINE CEDEX. Tél. : +33 (0)1 55 93 70 00
© Haute Autorité de santé – octobre 2023 – ISBN : 2592-6446

Sommaire

Cahier technique	1
1. Introduction	4
2. Rappels méthodologiques	5
2.1. Avertissement aux lecteurs	5
2.2. Sélection des EIGS	5
2.3. Contrôle qualité des données	5
3. Activité déclarative sur le portail de signalement et déclarations reçues à la HAS	6
4. Délais de traitement	7
5. Origine des EIGS	8
6. Caractéristiques des EIGS	11
6.1. Nombre de patients exposés, âge et sexe	11
6.2. Conséquences pour le patient	12
6.3. Information du patient et des proches	13
6.4. Nature des soins impliqués dans les déclarations d'EIGS	14
6.5. Complexité et évitabilité	16
6.6. Gestion immédiate de l'évènement	17
6.7. Causes immédiates identifiées	19
6.8. Causes profondes identifiées	19
6.9. Barrières identifiées ayant ou pas fonctionné	28
6.10. Plans d'action définis	28
7. Déroulement de l'analyse approfondie	29
8. Autres conséquences des EIGS en 2023	32
9. Appréciation de la qualité des déclarations d'EIGS en 2023	34

1. Introduction

Les **EIGS déclarés** sur le portail de signalement des événements sanitaires indésirables depuis son ouverture en mars 2017, et **reçus à la Haute Autorité de santé jusqu'au 31 décembre 2023**, sont au nombre de **11 430**, dont **4 083** déclarés au cours de l'année 2023.

Le nombre de déclarations continue d'augmenter, avec **une hausse de 71 %** entre l'année 2022 et l'année 2023.

2. Rappels méthodologiques

2.1. Avertissement aux lecteurs

Les données concernant les EIGS présentées dans ce document sont exclusivement issues de l'analyse des déclarations complètes reçues par la HAS dans le cadre du dispositif de déclaration des EIGS. **La qualité de remplissage des déclarations est hétérogène, en particulier sur la recherche des causes profondes.**

Ces données déclaratives et non exhaustives ne présentent pas de valeur épidémiologique ou statistique généralisable à l'ensemble de la population ou à des soins pour caractériser des risques sur un secteur d'activité.

Ces données éclairent sur les circonstances des accidents déclarés et permettent ainsi d'orienter les recherches de préconisations pour améliorer la sécurité du patient.

Dans l'ensemble des documents et par souci de simplification, le mot « patient » utilisé inclut également les « résidents » ou « usagers » des structures médico-sociales.

2.2. Sélection des EIGS

Pour réaliser les analyses, les déclarations d'EIGS sont sélectionnées sur deux périodes différentes :

❶ Une sélection sur une année précise

Dans ce rapport, il s'agit de l'année 2023 (EIGS enregistrés¹ entre le 1^{er} janvier 2023 et le 31 décembre 2023)

→ **soit 4 083 EIGS.**

Cette sélection est utilisée pour l'analyse descriptive des EIGS. Elle permet également une mise en parallèle avec l'année précédente. Elle est retrouvée dans les « abrEIGÉS » et dans ce « cahier technique ».

❷ Une sélection « globale »

Il s'agit de la base complète des déclarations d'EIGS (ensemble des EIGS enregistrés¹ entre mars 2017 et le 31 décembre 2023)

→ **soit 11 430 EIGS.**

Cette sélection globale est utilisée pour réaliser des analyses qualitatives sur le contenu des EIGS et, plus particulièrement, pour l'identification des risques.

2.3. Contrôle qualité des données

Des contrôles de la qualité de la base EIGS sont effectués chaque année. Ils permettent de détecter des incohérences et de procéder à des arbitrages sur certaines données manquantes. Les incohérences peuvent être liées :

- à des défauts de règles de gestion sur certains items du formulaire de déclaration, qui font l'objet d'échanges techniques avec l'équipe en charge du système d'information de veille et sécurité sanitaire ;
- à des erreurs de saisie par le déclarant.

¹ Date d'entrée des signaux dans le système informatique de la HAS.

3. Activité déclarative sur le portail de signalement et déclarations reçues à la HAS

Nombre de déclarations	Total depuis mars 2017 au 31 décembre 2023	Total au 1^{er} janvier 2023	Total du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023
Déclarations partie 1 reçues par les agences régionales de santé	23 024	17 319	5 705
Déclarations partie 2 reçues par les agences régionales de santé	15 200	11 823	4 201
Déclarations complètes reçues à la HAS (parties 1 + 2)	11 430	7 347	4 083

4. Délais de traitement

→ **Temps de constat médian** : il s'agit du délai entre la survenue de l'EIGS et l'envoi du volet 1.

En 2022	En 2023	Variation 2022-2023
10 jours	9 jours	↘

En 2023

N	Quartile inférieur	Médiane	Quartile supérieur
4 014	3	9	30

→ **Temps d'analyse médian** : il s'agit du délai entre la réception du volet 1 et du volet 2 de l'EIGS.

En 2022	En 2023	Variation 2022-2023
91 jours	91 jours (~ 3 mois)	→

En 2023

N	Quartile inférieur	Médiane	Quartile supérieur
4 072	62,5	91	144

→ **Temps d'instruction médian** : il s'agit du délai entre la réception du volet 2 et la première date de clôture par l'ARS de l'EIGS.

En 2022	En 2023	Variation 2022-2023
35 jours	35 jours (~ 1 mois)	→

En 2023

N	Quartile inférieur	Médiane	Quartile supérieur
4 063	6	35	161

→ **Temps total médian de traitement** : il s'agit du délai entre le constat de l'EIGS et la première date de clôture par l'ARS de l'EIGS.

En 2022	En 2023	Variation 2022-2023
191 jours	195 jours (~ 6 mois)	↗

En 2023

N	Quartile inférieur	Médiane	Quartile supérieur
4 013	118	195	398

5. Origine des EIGS

Nombre de déclarations complètes reçues à la HAS par région et par an.

Région de déclaration	Années 2017 à 2020	Année 2021	Année 2022	Année 2023	Variation 2022-2023	Total 2017-2023
Auvergne-Rhône-Alpes	541	440	525	648	↗↗	2 154
Bourgogne-Franche-Comté	233	129	114	191	↗↗	667
Bretagne	177	169	109	199	↗↗	654
Centre-Val de Loire	191	78	90	109	↗	468
Corse	5	1	3	9	↗	18
Grand Est	133	120	128	314	↗	695
Guadeloupe	18	4	18	28	↗	68
Guyane	0	0	0	19	↗↗	19
Hauts-de-France	197	116	223	301	↗↗	837
Île-de-France	528	276	411	847	↗↗	2 062
La Réunion*	21	88	45	31	↘↘	185
Martinique	14	5	6	4	↘	29
Mayotte*	0	0	0	0	→	0
Normandie	48	37	47	57	↗	189
Nouvelle-Aquitaine	285	93	64	450	↗↗	892
Occitanie	172	87	177	372	↗↗	808
Pays de la Loire	197	86	104	88	↘	475
Provence-Alpes-Côte d'Azur	328	145	321	416	↗↗	1 210
Total général	3 088	1 874	2 385	4 083	↗↗	11 430

* La scission de la région sanitaire océan Indien en deux régions indépendantes, Mayotte et La Réunion, a été effective au 1^{er} janvier 2020.

→ **Par secteur de soins** : 77 % des EIGS émanent du **secteur des établissements de santé** en 2023.

En 2022	En 2023	Variation 2022-2023
75 %	77 %	↗

Origine des EIGS par secteur de soins	N	%
01- Établissement de santé public	1 990	48,7
02- Établissement de santé privé	735	18
03- Établissement de santé privé d'intérêt collectif	422	10,3
04- Établissement et services médico-sociaux pour personnes âgées	615	15,1
05- Établissement et services médico-sociaux pour adultes handicapés	85	2,1
06- Établissement et services médico-sociaux pour enfants handicapés	14	0,3
07- En ville (cabinet de ville, centre de soins, maison de santé)	6	0,1
08- Domicile du patient	130	3,2
09- Autre	86	2,1
Total	4 083	100

→ **Par activités** : en 2023, 45 % des déclarations d'EIGS sont issues de services de **médecine, de chirurgie et d'obstétrique**, incluant la cancérologie et les plateaux techniques.

En 2022	En 2023	Variation 2022-2023
44 %	45 %	↗

Déclaration d'EIGS par activités en établissement de santé et soins de ville	N	%
01- Médecine	729	17,9
02- Chirurgie	623	15,3
03- Obstétrique	278	6,8
04- SSR (soins de suite et réadaptation)	312	7,6
05- SLD (soins longue durée)	63	1,5
06- Psychiatrie	744	18,2
07- Cancérologie	65	1,6
08- HAD (hospitalisation à domicile)	42	1
09- Plateau technique interventionnel	124	3
10- Centre de soins	4	0,1
11- Maison de santé	5	0,1
12- Autre (préciser)	1 094	26,8
Total	4 083	100

➔ **Personne déclarant les EIGS** : le déclarant est dans 59 % des cas un **représentant de la structure dans laquelle a été constaté l'évènement** en 2023.

En 2022	En 2023	Variation 2022-2023
58 %	59 %	↗

Personne déclarant les EIGS en 2023	N	%
1- Professionnel de santé médical	752	18,4
2- Professionnel de santé paramédical	230	5,6
3- Représentant de la structure dans laquelle a été constaté l'évènement	2 394	58,6
4- Autre profession	707	17,3
Total	4 083	100

Catégorie professionnelle du déclarant	N	%
1- Médecin	832	20,4
2- Pharmacien	172	4,2
3- Sage-femme	20	0,5
4- Kinésithérapeute	1	0
5- Infirmier	101	2,5
6- Dentiste	3	0,1
7- Autre	2 954	72,3
Total	4 083	100

6. Caractéristiques des EIGS

6.1. Nombre de patients exposés, âge et sexe

→ **Nombre de patients exposés** : dans 97 % des cas, **un seul patient est concerné** par l'évènement en 2023.

En 2022	En 2023	Variation 2022-2023
97 %	97 %	→

Nombre de patients ou de résidents concernés par un EIGS	N	%
1 patient/résident	3 964	97,1
2 patients/résidents	90	2,2
3 patients/résidents	9	0,2
4 patients/résidents	5	0,1
> 5 patients/résidents	15	0,1
Total	4 083	100

Note : vérification dans la base de données sur les > 5 patients/résidents impactés : on constate une erreur de saisie (un cas de suicide, surdosage de médicament) ainsi que plusieurs cas liés à la contamination potentielle d'une boucle d'eau.

→ **Sexe** : les EIGS survenus concernent légèrement plus les femmes que les hommes en 2023.

En 2023	51 %	46 %	Variation 2022-2023
	femme	homme	↗

En 2023

Sexe du patient	Nombre EIGS	%
Femme	2 070	50,7
Homme	1 894	46,4
Non renseigné	119	2,9
Total	4 083	100

→ **Âge** : les EIGS concernent plus souvent des **personnes âgées de plus de 60 ans** (58 %) en 2023.

En 2022	En 2023	Variation 2022-2023
56 %	58 %	↗

Âge du patient	N	%
01- De 0 à 5 ans	206	5
02- De 5 à 15 ans	61	1,5
03- De 15 à 20 ans	108	2,6
04- De 20 à 40 ans	539	13,2
05- De 40 à 60 ans	692	16,9
06- De 60 à 80 ans	1 259	30,8
07- De 80 à 100 ans	1 082	26,5
08- Plus de 100 ans	17	0,4
Non renseigné	119	2,9
Total	4 083	100

Répartition des EIGS en fonction de l'âge et du sexe du patient

Sexe du patient	Âge du patient									
	0 à 15 ans		15 à 40 ans		40 à 60 ans		60 à 80 ans		> 80 ans	
	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%
Femme	128	48	407	63	319	46,1	544	43,2	672	61
Homme	139	52	240	37	373	53,9	715	56,8	427	39
Total	267	100	647	100	692	100	1 259	100	1 099	100

6.2. Conséquences pour le patient

➔ **Décès** : 49 % des déclarations d'EIGS ont comme conséquence le décès du patient en 2023.

En 2022	En 2023	Variation 2022-2023
48 %	49 %	↗

Conséquences pour le patient	N	%
Décès	2 017	49,4
Mise en jeu du pronostic vital	1 247	30,5
Probable déficit fonctionnel permanent	819	20,1

6.3. Information du patient et des proches

➔ En 2023, une information sur l'évènement a été délivrée au patient dans 30 % des cas et aux proches dans 69 % des cas. Enfin, aucune information n'a été délivrée ni au patient, ni aux proches dans 8 % des cas.

	Info patient	Info proches	Ni patient, ni proches
En 2022	33 %	70 %	8 %
En 2023	30 %	69 %	8 %
Variation 2022-2023	↘	↘	→

Une information sur le dommage associé au soin a-t-elle été délivrée au patient/résident ?	N	%
1- Oui	1 245	30,5
2- Non	2 432	59,6
3- Ne sait pas	406	9,9
Total	4 083	100

► Avec exclusion des patients déclarés comme décédés

Une information sur le dommage associé au soin a-t-elle été délivrée au patient/résident ?	N	%
1- Oui	1 030	49,9
2- Non	764	33,9
3- Ne sait pas	272	13,2
Total	2 066	100

Une information sur le dommage associé au soin a-t-elle été délivrée aux proches ?	N	%
1- Oui	2 797	68,5
2- Non	413	10,1
3- Ne sait pas	455	11,1
4- Sans objet	418	10,2
Total	4 083	100

► Information délivrée aux proches en fonction de l'information délivrée au patient/résident

Information délivrée au patient/résident (N)	Information délivrée aux proches (N)				Total
	1- Oui	2- Non	3- Ne sait pas	4- Sans objet	
1- Oui	999	72	107	67	1 245
2- Non	1 641	330	153	308	2 432
3- Ne sait pas	157	11	195	43	406
Total	2 797	413	455	418	4 083

6.4. Nature des soins impliqués dans les déclarations d'EIGS

➔ **But de l'acte de soin** : l'acte de soin réalisé a un **but thérapeutique** dans 79 %* des évènements concernés en 2022.

* En excluant les évènements non concernés

En 2022	En 2023	Variation 2022-2023
79 %	81 %*	↗

But de l'acte de soin	N	%
1- Diagnostic	429	10,5
2- Thérapeutique	2 416	59,2
3- Prévention	115	2,8
4- Esthétique	7	0,2
5- Non concerné	1 116	27,3
Total	4 083	100

➔ **Prise en charge programmée** : la prise en charge est programmée dans 45 % des déclarations d'EIGS en 2023.

En 2022	En 2023	Variation 2022-2023
43 %	45 %	↗

La prise en charge était-elle programmée ?	N	%
1- Oui	1 818	44,5
2- Non	1 584	38,8
3- Non concerné	681	16,7
Total	4 083	100

➔ **Degré d'urgence** : dans 50 % des déclarations d'EIGS, le déclarant estime que l'urgence de la prise en charge du patient avant la survenue de l'évènement est **immédiate ou relative**.

En 2022	En 2023	Variation 2022-2023
52 %	50 %	↘

Degré d'urgence de la prise en charge avant la survenue de l'évènement	N	%
1- Urgence immédiate	1 157	28,3
2- Urgence relative	878	21,5
3- Urgence différée	332	8,1
4- Non urgent	983	24,1
5- Non concerné	733	18
Total	4 083	100

► Degré d'urgence de la prise en charge en fonction des conséquences pour la personne exposée

Degré d'urgence de la prise en charge	Conséquences pour la personne exposée					
	1- Décès		2- Mise en jeu du pronostic vital		3- Probable déficit fonctionnel permanent	
	N	%	N	%	N	%
1- Urgence immédiate	638	15,6	387	9,5	132	3,2
2- Urgence relative	442	10,8	271	6,6	165	4
3- Urgence différée	178	4,4	96	2,4	58	1,4
4- Non urgent	387	9,5	316	7,7	280	6,9
5- Non concerné	372	9,1	177	4,3	184	4,5
Total	2 017	49,4	1 247	30,5	819	20,1

➔ **Période de vulnérabilité** : dans 60 % des situations, l'EIGS s'est déroulé durant une période de vulnérabilité en 2023.

En 2022	En 2023	Variation 2022-2023
61 %	60 %	↘

L'évènement s'est-il déroulé pendant une période particulière ?	N	%
Aucune période particulière	1 631	39,9
Période particulière	2 452	60,1

L'évènement s'est déroulé à l'heure de changement d'équipe	N	%
1- Oui	288	7,1
2- Non	3 795	92,9
L'évènement s'est déroulé pendant le week-end		
1- Oui	812	19,9
2- Non	3 271	80,1
L'évènement s'est déroulé pendant la nuit		
1- Oui	1 169	28,6

2- Non	2 914	71,4
L'évènement s'est déroulé un jour férié		
1- Oui	108	2,6
2- Non	3 975	97,4
L'évènement s'est déroulé au cours d'une autre période particulière		
1- Oui	506	12,4
2- Non	3 577	87,6

➔ **Technique innovante** : dans 99 % des situations, il n'y a pas de mise en œuvre d'une technique innovante* en 2023.

En 2022	En 2023	Variation 2022-2023
99 %	99 %	→

Utilisation d'une technique innovante*	N	%
1- Oui	48	1,2
2- Non	2 772	67,9
3- Non concerné	1 263	30,9
Total	4 083	100,0

* Note : à la lecture, il s'agit plutôt d'évènements en lien avec des techniques peu habituelles ou peu usuelles (ECMO, chirurgie robotique, etc.), plutôt que des techniques innovantes avec rupture technologique.

6.5. Complexité et évitabilité

Pour rappel, il s'agit du niveau de complexité de la prise en charge du patient avant la survenue de l'évènement. La complexité peut être appréciée en fonction de l'incertitude diagnostique, de la lourdeur des moyens diagnostiques ou thérapeutiques à mettre en œuvre et du caractère inhabituel de la stratégie thérapeutique (exemples : nombre élevé d'intervenants de disciplines différentes, charge de travail dévolue à la planification de l'acte et à la coordination des intervenants, etc.).

Par ailleurs, [l'OMS caractérise un évènement évitable](#) comme étant un évènement qui, selon un jugement partagé par les professionnels, aurait pu être évité dans des circonstances définies.

➔ **Complexité de la prise en charge** : dans 61 % des déclarations, la situation clinique du patient avant la survenue de l'EIGS est jugée **plutôt complexe à très complexe** en 2023.

En 2022	En 2023	Variation 2022-2023
61 %	61 %	→

Complexité de la situation clinique du patient avant la survenue de l'EIGS	N	%
1- Très complexe	593	14,5
2- Plutôt complexe	1 903	46,6
3- Plutôt non complexe	836	20,5
4- Non complexe	630	15,4
5- Ne sait pas	121	3
Total	4 083	100

➔ **Évitabilité de l'évènement** : dans 48 % des déclarations, l'évènement est considéré comme évitable ou probablement évitable par le déclarant en 2023.

En 2022	En 2023	Variation 2022-2023
51 %	48 %	↓

Qualification du caractère évitable par le déclarant	N	%
1- Évitable	730	17,9
2- Probablement évitable	1 215	29,8
3- Probablement inévitable	1 511	37
4- Inévitable	627	15,4
Total	4 083	100

► Qualification du caractère évitable par le déclarant en fonction des conséquences pour la personne exposée

Évitabilité	Conséquences pour la personne exposée							
	1- Décès		2- Mise en jeu du pronostic vital		3- Probable déficit fonctionnel permanent		Total	
	N	%	N	%	N	%	N	%
1- Évitable ou probablement évitable	700	17,1	768	18,8	477	11,7	1 945	47,64
2- Inévitable ou probablement inévitable	1 317	32,3	479	11,7	342	8,4	2 138	52,36
Total	2 017	49,4	1 247	30,5	819	20,1	4 083	100

6.6. Gestion immédiate de l'évènement

➔ **Gestion immédiate** : les déclarations d'EIGS mentionnent, dans 89 % des cas, la prise d'au moins une mesure immédiate pour gérer l'évènement en 2023.

En 2022	En 2023	Variation 2022-2023
90 %	89 %	↘

Mesures immédiates prises pour le patient/résident	N	%
1- Oui, des mesures prises	3 618	88,6
2- Non, pas de mesure prise	465	11,4
Total	4 083	100

Les mesures immédiates prises concernent le matériel	N	%
1- Oui	305	7,5
2- Non	3 311	81,1
Les mesures immédiates prises concernent l'organisation		
1- Oui	877	21,5
2- Non	2 739	67,1
Les mesures immédiates prises concernent les soins		
1- Oui	3 238	79,3
2- Non	378	9,3
D'autres types de mesures immédiates ont été prises		
1- Oui	616	15,1
2- Non	3 000	73,5

➔ **Maîtrise de l'évènement** : dans 95 % des cas en 2023, le déclarant estime que l'EIGS est maîtrisé ou en cours de maîtrise au moment de la déclaration du volet 1.

En 2022	En 2023	Variation 2022-2023
96 %	95 %	↘

Maîtrise de l'évènement au moment de la déclaration du volet 1	N	%
1- Oui	2 634	64,5
2- Non	190	4,7
3- En cours	1 259	30,8
Total	4 083	100

6.7. Causes immédiates identifiées

➔ Dans 78 % des déclarations d'EIGS, une ou des causes immédiates ont été identifiées en 2023.

En 2022	En 2023	Variation 2022-2023
76 %	78 %	↗

Identification des causes immédiates de l'évènement	N	%
1- Oui	3 183	78
2- Non	900	22
Total	4 083	100

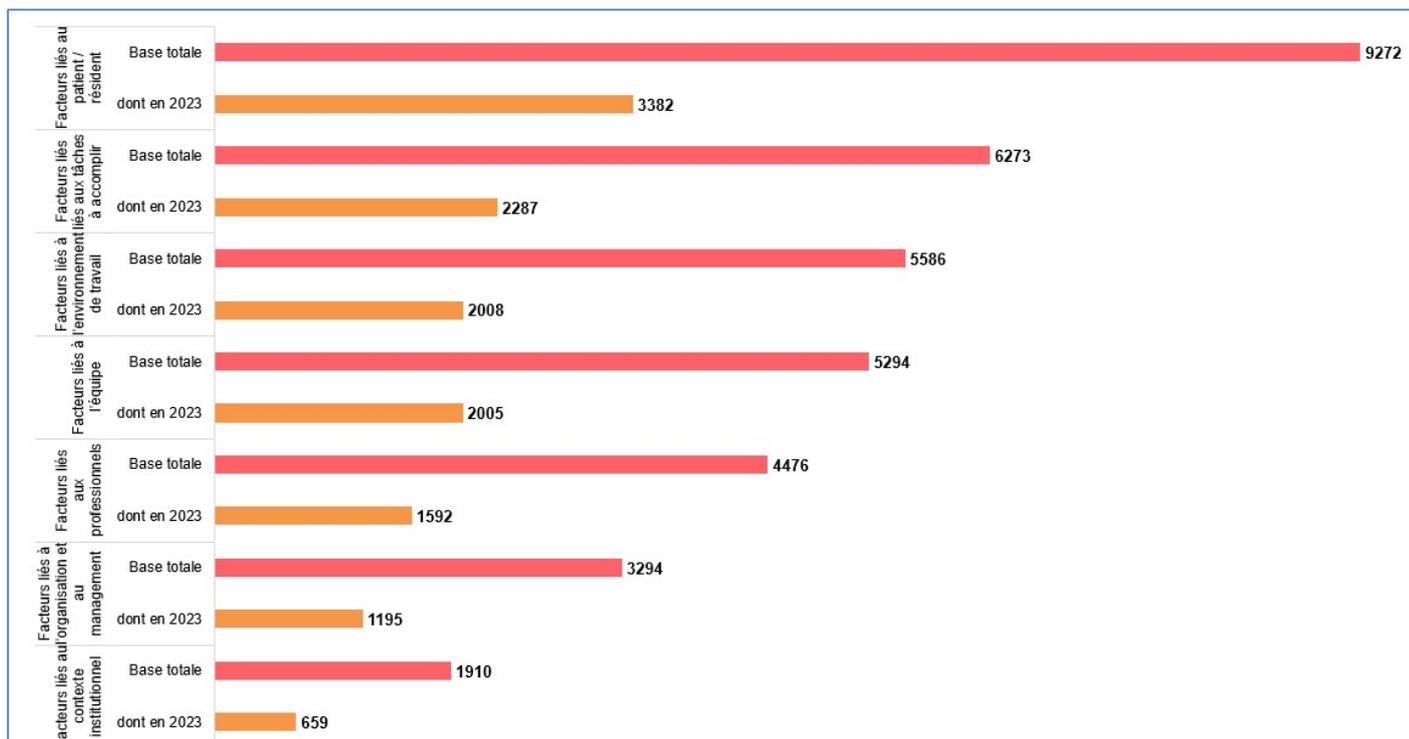
6.8. Causes profondes identifiées

Une grille d'analyse ALARM est intégrée dans la partie 2 du formulaire de déclaration. Il s'agit d'un outil méthodologique reconnu, facilitant une analyse approfondie et exhaustive d'un évènement. La grille est divisée en sept grandes catégories de causes listant chacune entre trois et huit natures de causes profondes (ou facteurs contributifs). Ce sont ainsi 37 natures de causes profondes qui sont proposées au déclarant (cf. guide HAS-FORAP Analyse des EIAS – Mode d'emploi). Dans chaque catégorie, le déclarant peut identifier une ou plusieurs causes, produisant un nombre de sélections supérieur au nombre d'EIGS.

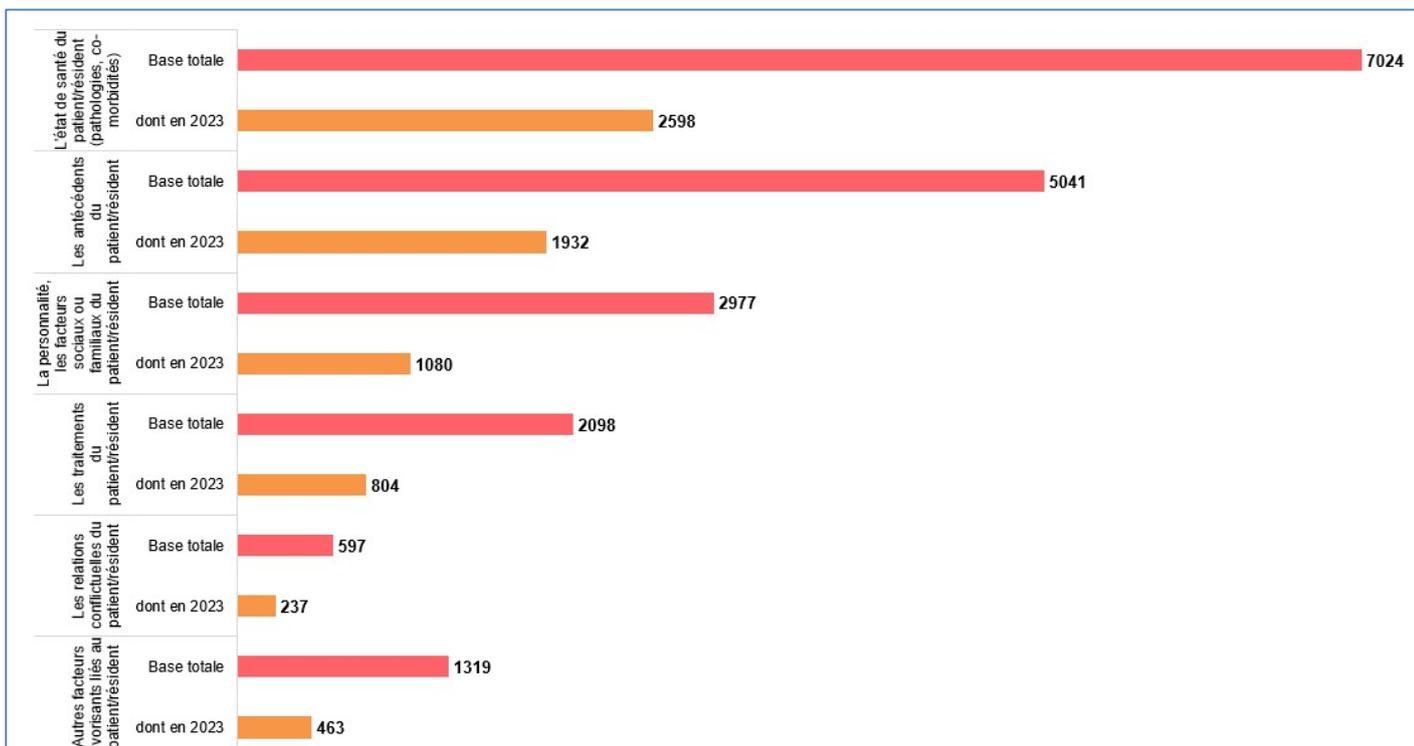
➔ Nombre de catégories sélectionnées dans la grille ALARM

	2022		2023		Base totale	
	N	%	N	%	N	%
1 seule catégorie sélectionnée	482	20,2	765	18,7	2 272	19,9
2 catégories sélectionnées	352	14,8	663	16,2	1 814	15,9
3 catégories sélectionnées	371	15,6	640	15,7	1 794	15,7
4 catégories sélectionnées	374	15,7	712	17,4	1 817	15,9
5 catégories sélectionnées	313	13,1	515	12,6	1 437	12,6
6 catégories sélectionnées	247	10,4	401	9,8	1 096	9,6
7 catégories sélectionnées	127	5,3	184	4,5	542	4,7
Aucune catégorie sélectionnée	119	5	203	5	658	5,8
Total	2 385	100	4 083	100	11 430	100

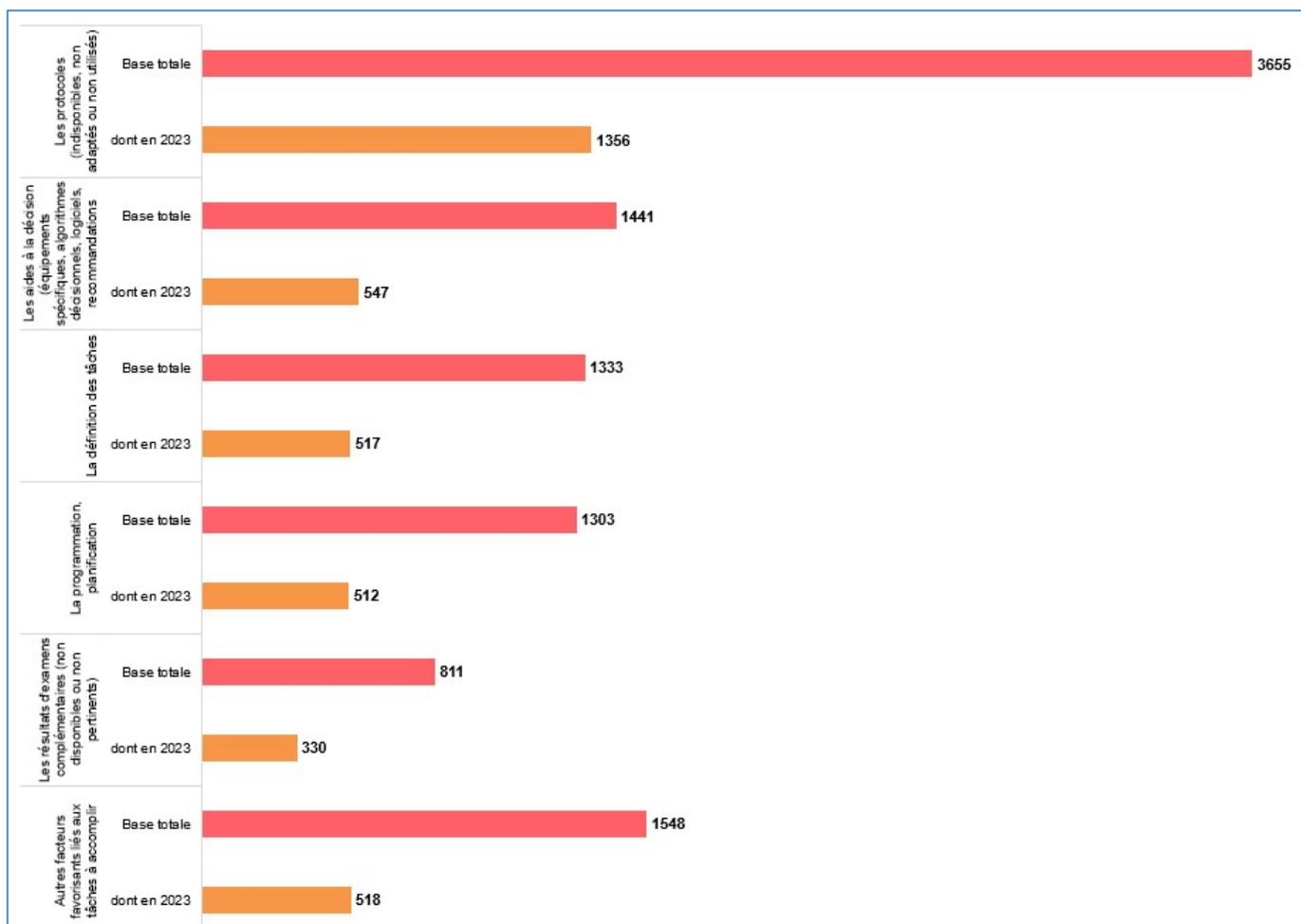
➔ Catégories de causes sélectionnées parmi les 7 causes de la grille ALARM (présentation des sélections positives, choix multiple possible)



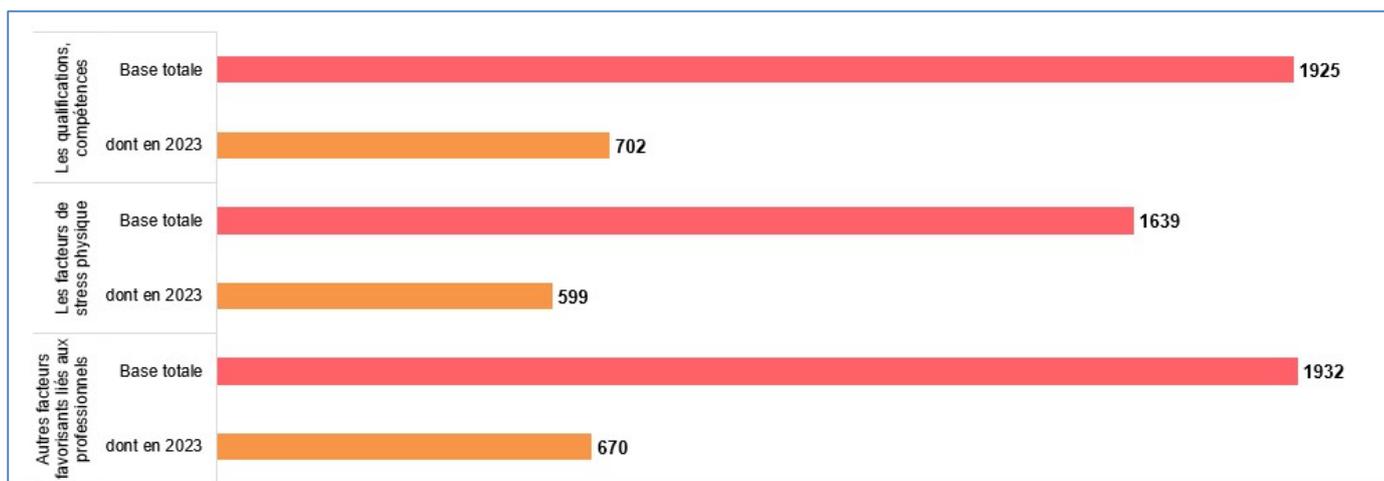
1. Détail des facteurs liés au **patient** (présentation des sélections positives, choix multiple possible)



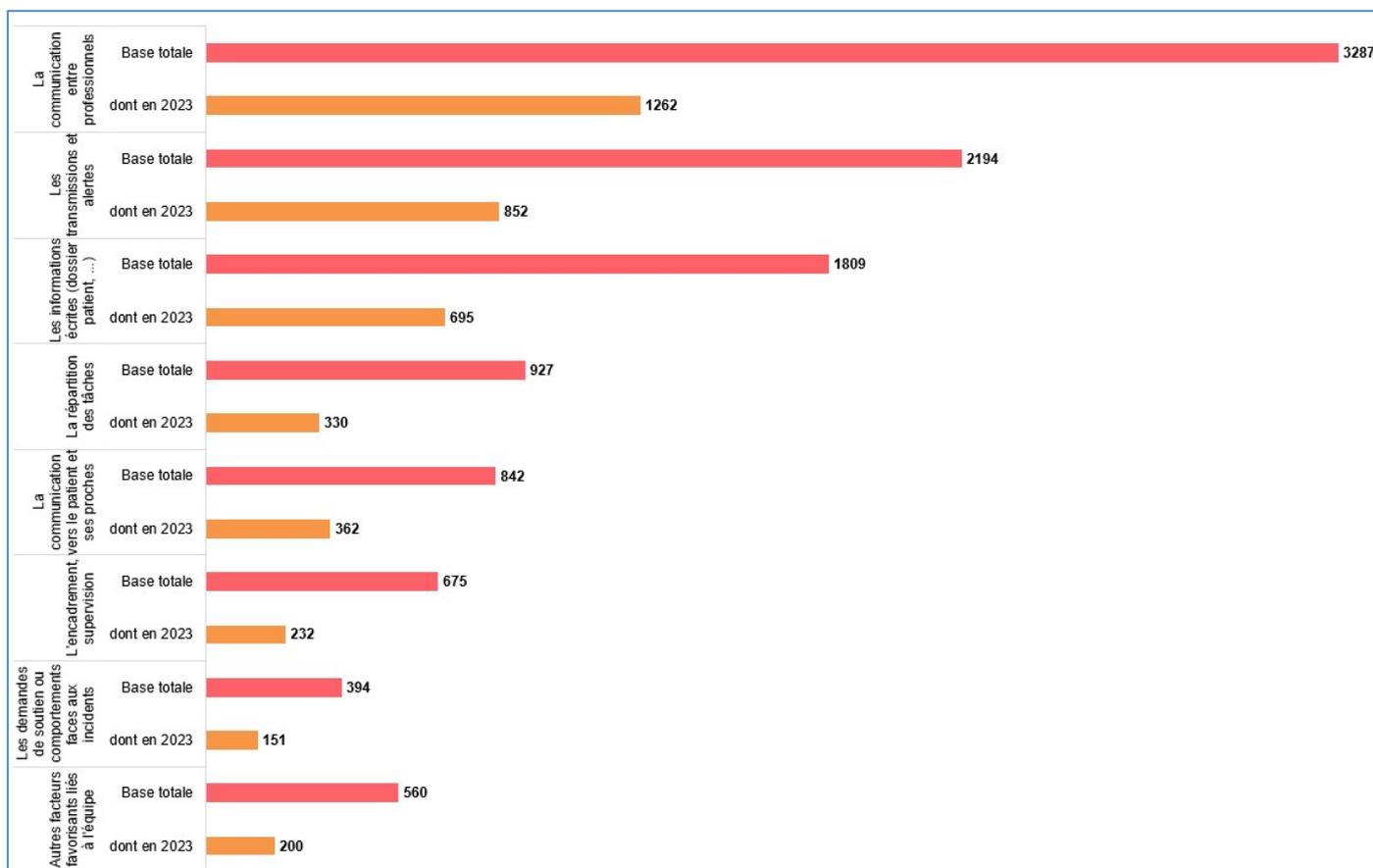
2. Détail des facteurs liés aux **tâches à accomplir** (présentation des sélections positives, choix multiple possible)



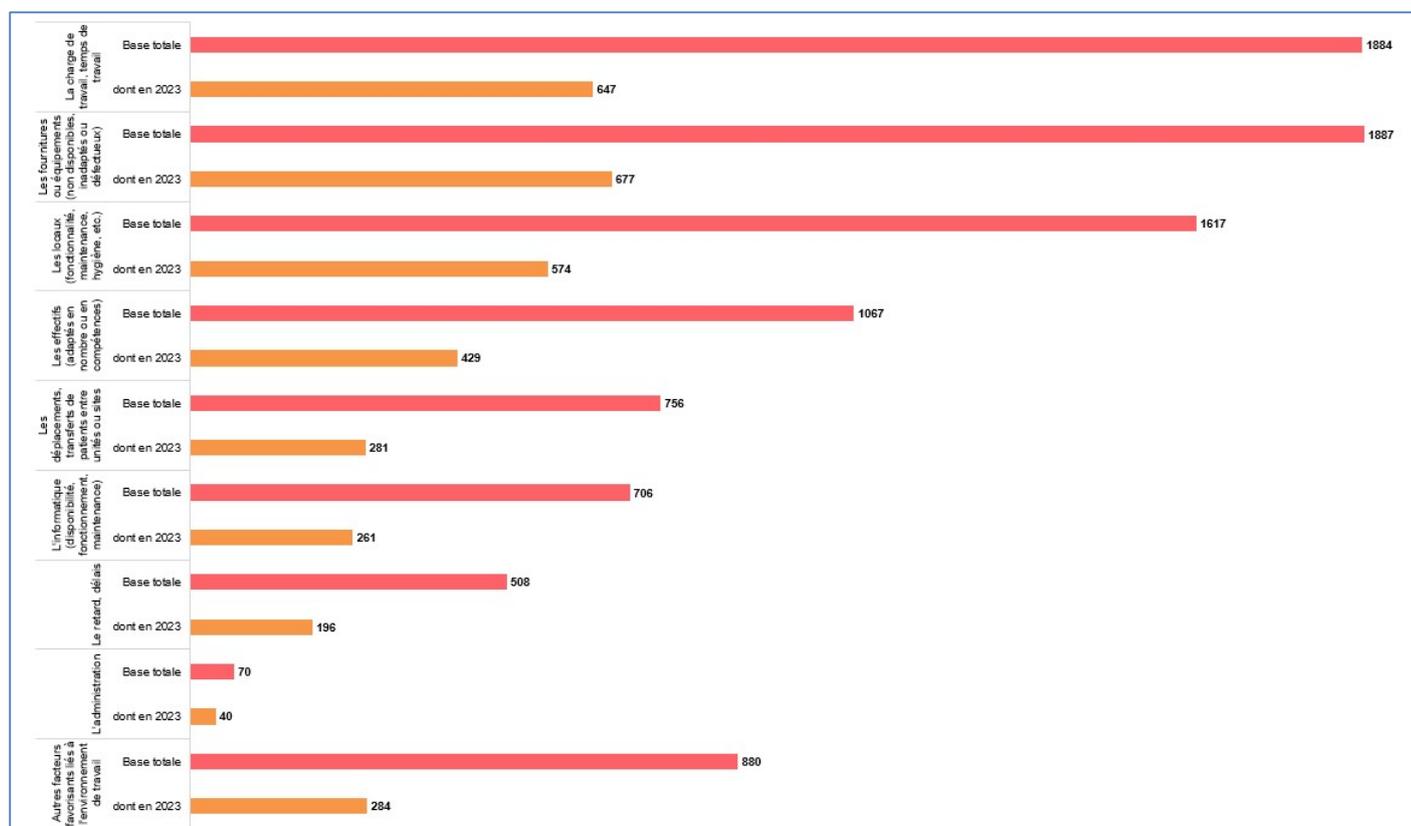
3. Détail des facteurs liés au **professionnel** (présentation des sélections positives, choix multiple possible)



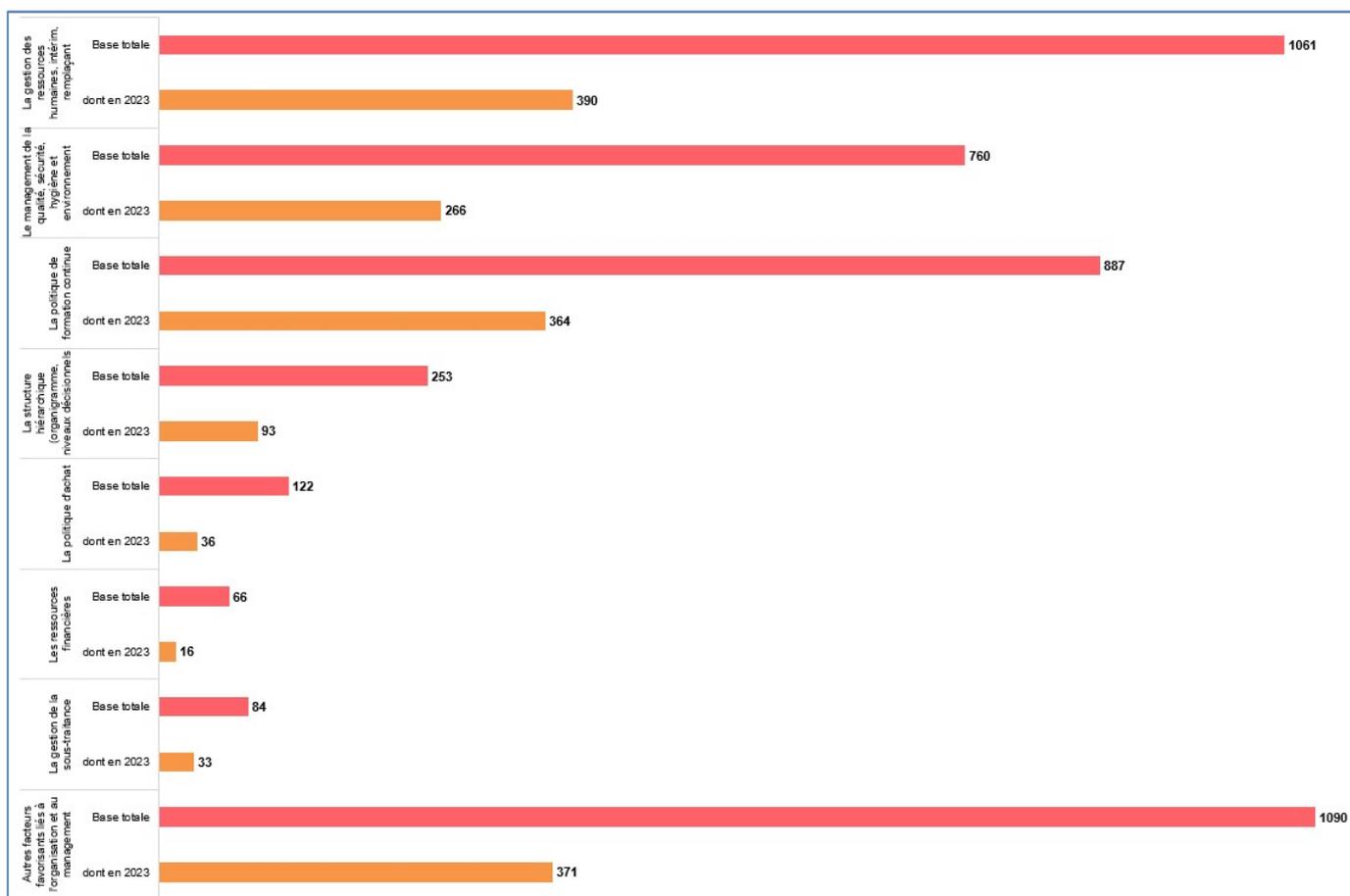
4. Détail des facteurs liés à l'équipe (présentation des sélections positives, choix multiple possible)



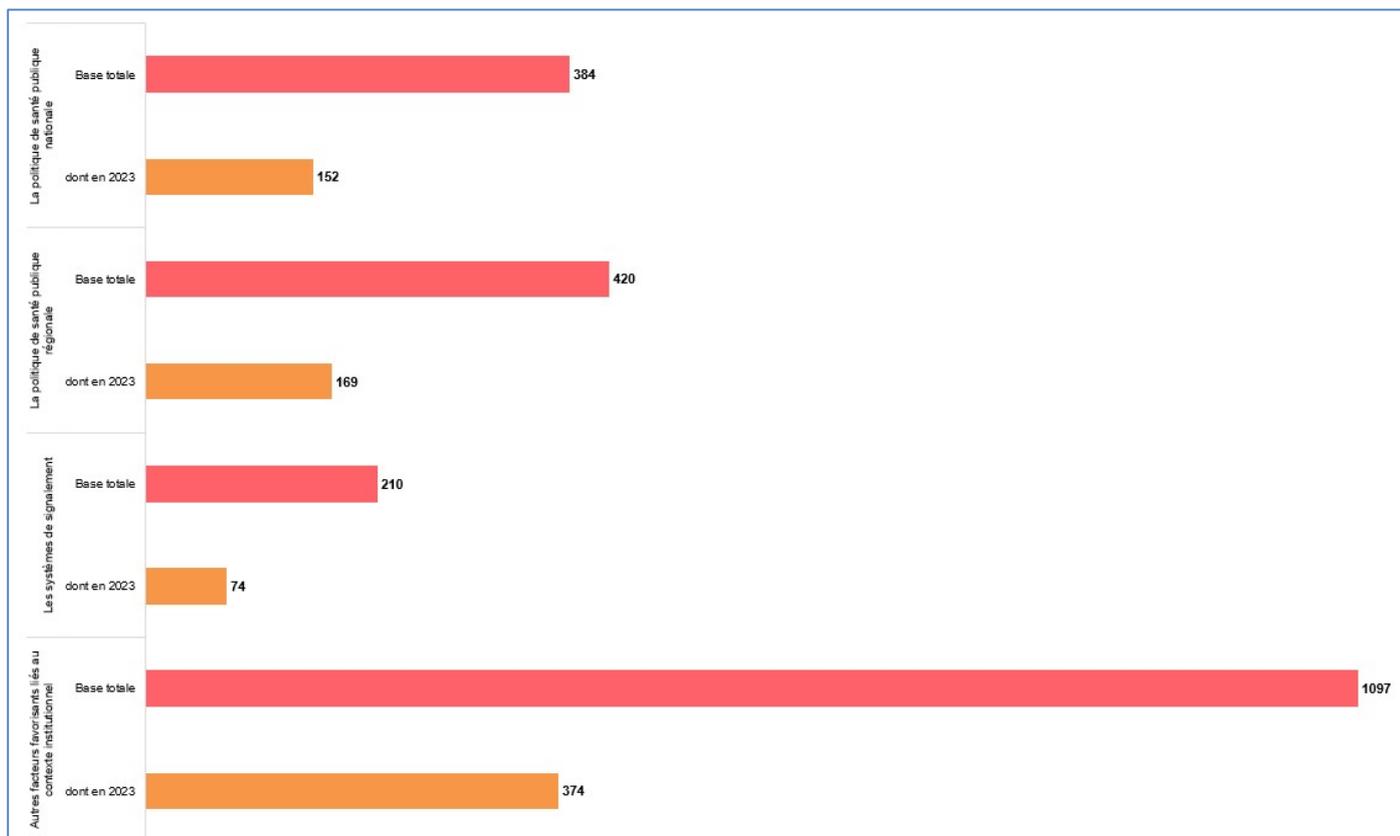
5. Détail des facteurs liés à l'environnement de travail (présentation des sélections positives, choix multiple possible)



6. Détail des facteurs liés à l'organisation et au management (présentation des sélections positives, choix multiple possible)



7. Détail des facteurs liés au **contexte institutionnel** (présentation des sélections positives, choix multiple possible)



6.9. Barrières identifiées ayant ou pas fonctionné

➔ Dans près de la moitié des déclarations d'EIGS, des mesures barrières ont été identifiées (base totale).

	2022		2023		Base totale	
	N	%	N	%	N	%
Identification de mesures barrières qui ont fonctionné						
1- Oui	1 157	48,5	2 101	51,5	5 377	47
2- Non	940	39,4	1 502	36,8	4 601	40,3
3- Non applicable	288	12,1	480	11,8	1 452	12,7
Identification de mesures barrières qui n'ont pas fonctionné						
1- Oui	1 375	57,7	2 376	58,2	3 616	31,6
2- Non	723	30,3	1 236	30,3	6 440	56,3
3- Non applicable	287	12	471	11,5	1 374	12

6.10. Plans d'action définis

➔ Dans la plupart des déclarations d'EIGS, un plan d'action a été défini (94 %) avec un suivi des actions dans le temps (90 %) en 2023. Des mesures d'accompagnement du patient (ou des proches) ont également été mises en place pour 83 % des déclarants.

Action et suivi	En 2022	En 2023	Variation 2022-2023
Plan d'action défini	95 %	94 %	↘
Suivi des actions dans le temps	90 %	90 %	→
Accompagnement du patient	84 %	83 %	↘

Actions mises en œuvre ou à venir	N	%
1- Oui	3 845	94,2
2- Non	238	5,8
Suivi des actions prévu		
1- Oui	3 662	89,7
2- Non	421	10,3
Mise en place de mesures d'accompagnement du patient et/ou de ses proches		
1- Oui	3 376	82,7
2- Non	707	17,3

7. Déroulement de l'analyse approfondie

➔ **Ressources** : 97 % des déclarants estiment avoir les ressources et les compétences nécessaires pour réaliser l'analyse. Seulement 9 % déclarent avoir besoin de l'appui d'une expertise externe en 2023.

Ressources pour l'analyse approfondie	En 2022	En 2023	Variation 2022-2023
Ressources et compétences disponibles	97 %	97 %	→
Besoin de l'appui d'une expertise externe	9 %	9 %	→

Ressources et compétences disponibles en interne pour réaliser l'analyse approfondie	N	%
1- Oui	3 959	97
2- Non	124	3
Total	4 083	100

Souhait de bénéficier de l'appui d'une expertise externe pour réaliser l'analyse approfondie	N	%
1- Oui	373	9,1
2- Non	3 710	90,9
Total	4 083	100

➔ **Appui d'une expertise** : dans 33 % des cas, le déclarant a bénéficié de l'appui d'une expertise en 2023.

En 2022	En 2023	Variation 2022-2023
34 %	33 %	↘

Avez-vous bénéficié de l'appui d'une expertise ?	N	%
1- Oui	1 341	32,8
2- Non	2 742	67,2
Total	4 083	100

Appui d'une structure régionale d'appui (SRA)	N	%
1- Oui	256	6,3
2- Non	1 085	26,6
Appui de la structure gestion des risques de l'établissement		
1- Oui	883	21,6
2- Non	458	11,2

Autre appui		
1- Oui	355	8,7
2- Non	986	24,1

► **Impact de l'appui d'une expertise sur la qualité globale de l'analyse**

Qualité globale suffisante	Appui expertise réalisé		
	1- Oui	2- Non	Total
1- D'accord	800	1 272	2 072
2- Pas d'accord	485	1 316	1 801
Total	1 341	2 742	4 083

➔ **Analyse collective** : en 2023, dans 98 % des cas, les analyses ont été réalisées collectivement avec la participation de l'équipe soignante.

En 2022	En 2023	Variation 2022-2023
98 %	98 %	→

Réalisation collective de l'analyse	N	%
1- Oui	4 015	98,3
2- Non	68	1,7
Total	4 083	100

➔ **Méthode pour l'analyse approfondie** : les analyses s'appuient pour 72 % sur les méthodes et organisations **ALARM** ou **RMM** en 2023.

En 2022	En 2023	Variation 2022-2023
72 %	75 %	↗

Méthode/organisation utilisée pour l'analyse approfondie	N	%
1- RMM	1 367	33,5
2- CREX	573	14
3- REMED	29	0,7
4- ALARM	1 716	42
5- Groupes de pairs	63	1,5
6- Autre	335	8,2
Total	4 083	100

Communication d'information : en 2023, dans 71 % des cas, il n'y a pas eu de communication d'information sur l'EIGS par le déclarant vers d'autres institutions.

En 2022	En 2023	Variation 2022-2023
70 %	71 %	↗

Quand une information a été communiquée par le déclarant, cela a été vers la police (n = 292), ainsi que les institutions sanitaires (n = 167) et judiciaires (n = 144) (plusieurs communications possibles pour une même déclaration).

Une information a été communiquée	N	%
1- Oui	912	22,3
2- Non	2 893	70,9
3- Ne sait pas	278	6,8
Information communiquée à l'autorité judiciaire		
1- Oui	222	5,4
2- Non	690	16,9
Information communiquée à l'autorité de police		
1- Oui	485	11,9
2- Non	427	10,5
Information communiquée à une autre agence sanitaire		
1- Oui	303	7,4
2- Non	609	14,9
Information communiquée à d'autres administrations		
1- Oui	224	5,5
2- Non	688	16,9

8. Autres conséquences des EIGS en 2023

➔ **Conséquences pour le personnel** : dans 49 % des déclarations, l'évènement grave a eu des conséquences pour les professionnels en 2023.

En 2022	En 2023	Variation 2022-2023
49 %	49 %	→

Conséquences de l'évènement pour le personnel	N	%
1- Oui, des conséquences	1 997	48,9
2- Non, pas de conséquence	1 960	48
3- Non concerné	126	3,1
Total	4 083	100

► **Conséquences pour les professionnels en fonction des conséquences pour la personne exposée**

	Conséquences pour la personne exposée			
	1- Décès	2- Mise en jeu du pronostic vital	3- Probable déficit fonctionnel permanent	Total
Conséquences pour les professionnels	N	N	N	N
1- Oui, des conséquences	1 188	555	254	1 997
2- Non, pas de conséquence	777	656	527	1 960
3- Non concerné	52	36	38	126
Total	2 017	1 247	819	4 083

➔ **Soutien du personnel** : dans 53 % des déclarations d'EIGS, des mesures ont été prises par l'organisation pour soutenir les professionnels en 2023.

En 2022	En 2023	Variation 2022-2023
53 %	53 %	→

Mesures prises pour le soutien du personnel	N	%
1- Oui	2 171	53,2
2- Non	1 213	29,7
3- Sans objet	699	17,1
Total	4 083	100

→ **Conséquence pour la structure** : dans 81 % des situations en 2023, aucune conséquence pour la structure n'est déclarée.

En 2022	En 2023	Variation 2022-2023
80 %	81 %	→

Conséquences pour la structure	N	%
1- Oui, des conséquences	621	15,2
2- Non, pas de conséquence	3 307	81
3- Non concerné	155	3,8
Total	4 083	100

→ **Autres conséquences** : dans 82 % des cas, il n'y a **pas eu d'autres conséquences** associées aux évènements en 2023.

En 2022	En 2023	Variation 2022-2023
84 %	82 %	→

Autres conséquences	N	%
1- Oui, autres conséquences	581	14,2
2- Non, pas d'autres conséquences	3 354	82,1
3- Non concerné	148	3,6
Total	4 083	100

9. Appréciation de la qualité des déclarations d'EIGS en 2023

Pour rappel, l'appréciation de la qualité des déclarations d'EIGS est réalisée par le comité d'analyse permanent à la HAS (experts EIGS) *via* différents critères (pertinence, intérêt pédagogique, qualité de l'analyse, causes immédiates, barrières, etc.).

→ **Pertinence de la déclaration** : dans 88 % des cas, les déclarations d'EIGS ont été considérées comme pertinentes par les experts en 2023.

En 2022	En 2023	Variation 2022-2023
86 %	88 %	↗

Pertinence de l'EIGS	N	%
1- Oui	3 607	88,3
2- Non	476	11,7
Total	4 083	100

Raison de non-pertinence mentionnée	N
Évènement non associé aux soins	187
Évènement non grave	265
Évènement non grave et non associé aux soins	24

→ **Intérêt pédagogique** : dans 23 % des cas, l'expert a considéré que la déclaration d'EIGS présentait un intérêt pédagogique en 2023.

En 2022	En 2023	Variation 2022-2023
21 %	23 %	↗

Intérêt pédagogique de l'EIGS	N	%
1- Oui	932	22,8
2- Non	3 151	77,2
Total	4 083	100

Intérêt pédagogique : histoire à exploiter ?	N	%
1- Oui	807	19,8
2- Non	3 276	80,2
Intérêt pédagogique : action au niveau national ?		
1- Oui	90	2,2
2- Non	3 993	97,8
Intérêt pédagogique : alerte à faire ?		
1- Oui	97	2,4
2- Non	3 986	97,6
Intérêt pédagogique : mise en évidence d'un nouveau risque ?		
1- Oui	17	0,4
2- Non	4 066	99,6
Intérêt pédagogique : autre raison ?		
1- Oui	41	1
2- Non	4 042	99

➔ **Qualité de l'analyse approfondie** : 54 % des déclarations présentent une qualité **d'analyse suffisante** en 2023 selon les experts.

En 2022	En 2023	Variation 2022-2023
48 %	54 %	

Analyse approfondie de l'EIGS correctement réalisée	N	%
0- Pas du tout d'accord	248	6,1
1- Pas d'accord	1 630	39,9
2- D'accord	1 843	45,1
3- Tout à fait d'accord	362	8,9
Total	4 083	100

Faits recueillis décrivent chronologiquement et en détail l'évènement concerné	N	%
0- Pas du tout d'accord	268	6,6
1- Pas d'accord	1 345	32,9
2- D'accord	1 996	48,9
3- Tout à fait d'accord	474	11,6

Causes immédiates : la ou les causes immédiates sont identifiées	N	%
0- Pas du tout d'accord	145	3,6
1- Pas d'accord	690	16,9
2- D'accord	2 617	64,1
3- Tout à fait d'accord	631	15,5
Causes profondes : les causes profondes de l'EIGS sont identifiées		
0- Pas du tout d'accord	328	8
1- Pas d'accord	1 477	36,2
2- D'accord	1 752	42,9
3- Tout à fait d'accord	526	12,9
Barrières : l'analyse met en évidence la gestion de l'évènement (ce qui a ou pas fonctionné en termes de prévention, récupération, atténuation)		
0- Pas du tout d'accord	308	7,5
1- Pas d'accord	1 310	32,1
2- D'accord	2 007	49,2
3- Tout à fait d'accord	458	11,2
Plan d'action : l'analyse permet de déterminer des actions pertinentes et réalistes pour améliorer la sécurité		
0- Pas du tout d'accord	270	6,6
1- Pas d'accord	1 128	27,6
2- D'accord	2 165	53,0
3- Tout à fait d'accord	520	12,7

→ Qualité des déclarations par région en 2023

La qualité de la déclaration est appréciée par les experts membres du comité d'analyse permanent de la HAS.

ARS à l'origine de la déclaration	Appréciation globale : globalement, l'analyse approfondie de l'EIGS a été correctement réalisée ? (Pas d'accord <i>versus</i> d'accord)				
	1- Pas d'accord		2- D'accord		Total
	N	%	N	%	
Auvergne-Rhône-Alpes	304	46,91	344	53,09	648
Bourgogne-Franche-Comté	81	42,41	110	57,59	191
Bretagne	56	28,14	143	71,86	199
Centre-Val de Loire	60	55,05	49	44,95	109
Corse	5	55,56	4	44,44	9
Grand Est	170	54,14	144	45,86	314
Guadeloupe	11	39,29	17	60,71	28
Guyane	15	78,95	4	21,05	19
Hauts-de-France	144	47,84	157	52,16	301
Île-de-France	360	42,5	487	57,5	847
La Réunion	13	41,94	18	58,06	31
Martinique	2	50	2	50	4
Normandie	22	38,60	35	61,40	57
Nouvelle-Aquitaine	210	46,67	240	53,33	450
Occitanie	202	54,30	170	45,70	372
Pays de la Loire	28	31,82	60	68,18	88
Provence-Alpes-Côte d'Azur	195	46,88	221	53,12	416
Total	1 878	46	2 205	54	4 083

Retrouvez tous nos travaux sur
www.has-sante.fr

